Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023BU0316AF5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 mars 2023

Date de publication : 20/03/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 8/03/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 16 mars 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Margarita SOLA)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER (pouvoir à Didier TAUPIN)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)

Observatoire du Patrimoine Naturel : demandes de financements

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023BU0316AF5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Observatoire du Patrimoine Naturel : demandes de financements

Contexte

Le Parc met en œuvre l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin depuis 2004. Ce programme, mis en place dans le cadre de Natura 2000, a pour objet le suivi de la biodiversité et des habitats naturels remarquables du Marais poitevin.

Cette opération s'inscrit dans les orientations stratégiques des fonds structurels de la Commission européenne au titre de l'Axe 2 « Une Europe plus verte » du programme FEDER 2023-2027.
Dans ce cadre, pour la période 2023-2025, le Parc souhaite solliciter les fonds FEDER des régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, pour mettre en œuvre les suivis scientifiques, analyser les données recueillies, valoriser et diffuser la connaissance acquise auprès des différents publics (élus, gestionnaires, habitants, professionnels…) à différentes échelles territoriales.

Pour pouvoir déposer auprès de chaque FEDER, les actions doivent donc être territorialisées. Aussi, afin de simplifier la décomposition des dépenses, le Bureau a défini, par délibération du 15/06/2022, le pourcentage applicable aux actions au regard des limites administratives des deux régions soit 58,6% pour 116 458 hectares en Pays de la Loire et 41,4% pour 82 076 hectares en Nouvelle-Aquitaine.

Le budget de OPN, financé par les FEDER pour la période 2023-2025, s'élève à 746 424 €, avec les frais généraux, soit :

> 431 986 € pour le territoire de la Région Pays de la Loire, avec un taux d'intervention FEDER de 45,71%, soit 197 472 €,
> 314 438 € pour le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec un taux d'intervention FEDER de 41,39%, soit 130 151 €.

L'opération sera cofinancée par

> l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 360 558 € (47,07% en Pays de Loire, 50% en Nouvelle-Aquitaine),
> l'Etablissement public du Marais poitevin à hauteur de 38 243 € (4,90 % en Pays de Loire, 5,43 % en Nouvelle-Aquitaine),
> la Région des Pays de la Loire à hauteur de 10 000 € (1,14 % en Région Pays de Loire, 1,57% en Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre du contrat de Parc,
> la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10 000 € (1,14 % en Région Pays de Loire, 1,57% en Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre du contrat de Parc.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> d'autoriser le Président à solliciter les financements précités et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte

Pascal DUFORESTEL
LE PRÉSIDENT